

MINISTÈRE DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Direction générale de l'Aménagement, du logement
et de la nature

Paris, le 12/10/2022

Plan Construction Urbanisme Construction Architecture (PUCA)

BIM maquette numérique : « bonnes pratiques » et expérimentation
Appel permanent – quatrième jury
Résultats du jury du 12 octobre 2022

Lancé par le Puca, l'Union Sociale pour l'Habitat, l'Association des Responsables de Copropriété, l'Association des Régions de France, la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le cadre de la Plate-forme de recherche et d'expérimentation sur l'énergie dans le bâtiment (prebat), la consultation permanente d'expérimentations et de bonnes pratiques sur le BIM – maquette numérique a pour objet de référencer les bonnes pratiques des maîtres d'ouvrage et de sélectionner des Processus, Concepts, Idées, Services (PCIS) pouvant conduire à des expérimentations sur des opérations de bâtiments de toute nature, et de toute facture (neuf, réhabilitation, rénovation, entretien, maintenance...) centré sur la question de la diminution du coût et de l'augmentation du bénéfice d'une opération grâce au BIM.

Une proposition en PCIS a été remise au secrétariat de la consultation ; le jury, présidé par Pascal LEMONNIER, adjoint à la secrétaire permanente du Plan Urbanisme Construction Architecture à la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature a retenu :
La proposition est soumise à des demandes de précisions préalables avant décision définitive.

Guichet PCIS :

Proposition soumise à réponse préalable à la décision du jury : BIM – able : la mutualisation du travail des équipes dans un processus BIM pour gagner en productivité – Entreprise FAYAT

Précision à apporter numéro 1 : quelles sont les modalités de travail de l'entreprise en open BIM ?

Précision à apporter numéro 2 : quelle formation est envisagée par l'entreprise générale vis-à-vis de la filière qui apparaît faible en temps consacré.

Par ailleurs deux observations du jury ont été formulées auxquelles une réponse de l'entreprise générale serait appréciée :

Observation numéro 1 : préciser les modalités concrètes de transfert du DOE numérique travaux au maître d'ouvrage notamment dans la partie GEM (Gestion Exploitation Maintenance).

Observation numéro 2 : comment l'entreprise intègre-t-elle Bimétric dans son action vis-à-vis des partenaires et maîtrise d'ouvrage lors d'une expérimentation notamment en termes de formation (cf remarque n°1 ci-dessus).

Le président du jury

Secrétaire Permanent adjoint du PUCA



Pascal Lemonnier